CDEN du 15 février 2013
Déclaration de l' UNSA Education

Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice Académique,
Monsieur le président du Conseil général
Mesdames, messieurs

Avant de poursuivre avec notre déclaration liminaire au titre de l'UNSA Education, nous allons vous donner lecture d'un courrier au Ministre Vincent Peillon, courrier que nous lui avons remis hier lors de sa visite à Reims.

Ce courrier est un témoignage d'enseignants professeurs des écoles, ayant souhaité se mettre en grève ce mardi 12 février. Plutôt que les inciter à se joindre à ceux qui refusent tout, et ici, la Loi d'orientation pour la Refondation de l'Ecole, le SE-UNSA Marne les a appelés à une action complémentaire plus constructive : celle de s'adresser directement au ministre.

A la lecture de leurs expressions, empreintes d'inquiétudes légitimes sur les délais de mise en place de la réforme des rythmes et sur leurs conditions de travail, on peut noter leur demande d'une meilleure communication et surtout de pouvoir réfléchir ensemble , mutualiser, et approfondir des sujets de fond comme les programmes, la formation, l'organisation cohérente de tous les temps de l'enfant.
…….
Voici donc cette lettre du SE-UNSA au ministre :
(Lecture de la lettre)

…….suite de la déclaration ……

Mesdames messieurs, nous sommes tous partenaires de l'école, il nous semblait important qu'autour de cette table chacun puisse entendre ces paroles : elles démontrent bien que les enseignants sont des professionnels désireux d'aller de l'avant !

Oui La loi d'orientation présentée par le ministre Vincent Peillon est une première étape de rupture avec la précédente loi d'orientation de 2005.

Oui, nous avons des signes de ce changement, en renforçant la continuité éducative entre l'école et le collège et en faisant d'un socle commun aux contenus et à l'évaluation repensés, la colonne vertébrale de la scolarité obligatoire.

Oui nous avons des signes de ce changement, en recréant les conditions d'une véritable formation professionnelle des enseignants.

Oui nous avons des signes de ce changement, en prévoyant la création de 60000 postes sur le quinquennat

Mais …

La réforme des rythmes n'est pas, pour l'heure, le grand changement attendu et espéré par tous, le calendrier de sa mise en place parasite l'objectif à atteindre. L'avis des Conseils d'école est pour nous

indispensable, mais au-delà devant l'ampleur du chantier qui s'ouvre, l'ensemble des partenaires devra s'entendre pour le bien des enfants.

L'indispensable reconstruction des RASED est malheureusement absente de la Loi, les programmes qui auraient dû être revus en même temps que l'organisation de la semaine, ne le seront qu'en 2014, la direction d'école n'est qu'à peine abordée, l'avenir de l'éducation prioritaire est très flou…

Alors que la mise en œuvre chaotique de la réforme des rythmes scolaires cristallise l'exaspération des enseignants qui ont encaissé déconsidération professionnelle et dégradation économique pendant 5 ans, il est plus que temps de leur adresser les signes tangibles du changement tant espéré.

Oui, nous aurons des signes de ce changement si le ministre accepte rapidement de prendre en compte les légitimes revendications financières des professeurs des écoles (ISOE et augmentation significative du quota Hors classe), la revalorisation plus généralement des fonctionnaires et l'abandon du jour de carence.

Oui, la priorité à l'école primaire réaffirmée dans la loi, le plus de maîtres que de classes, la scolarisation renforcée des moins de trois ans, sont des signes de changement. Mais cette année, dans notre département, la trop faible dotation en postes (+ 6 pour +287 élèves) ne permet pas la mise en œuvre ambitieuse de ces dispositions. Nous le regrettons fortement et espérons que dès l'an prochain, la dotation en postes sera à la mesure des réels besoins de notre département.

Cette priorité donnée à l'école primaire ne doit pas occulter les besoins non moins importants des collèges et des établissements du 2nd degré en général.

La volonté d'une articulation renforcée de l'école et du collège comme fondement de la scolarité obligatoire nécessitera que le ministre n'oublie pas qu'il devra rapidement s'atteler à l'amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves dans les collèges en général. Cela passera immanquablement par une dotation de postes en augmentation.

Il conviendra également, de repenser conjointement le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les programmes et l'articulation avec le livret de compétences.

Pour l'UNSA Education c'est Oui au changement POUR la réussite des élèves mais POUR et AVEC les personnels !